

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE

COMMUNES DE

L'OUTRE-FORET

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER, SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, **SURBOURG**, et ASCHBACH, BETSCHDORF, HATTEN, OBERROEDERN, RITTERSHOFFEN, STUNDWILLER

COMMUNE DE

SURBOURG

Révision n°1 23/01/2012
Modification n°1 21/01/2015
Modification n°2 18/12/2019

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Modification n°3 APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU 13/04/2022

A HOHWILLER

LE 13/04/2022

LE PRESIDENT








PAUL HEINTZ

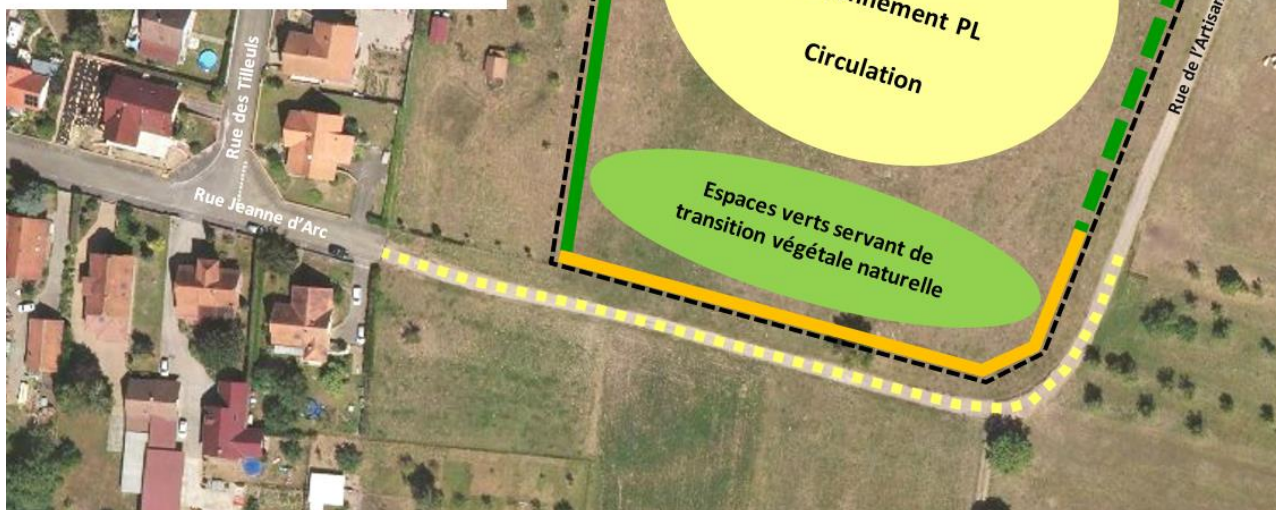


Orientation d'aménagement de la zone 1AUX – à l'Est de la commune

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme – SURBOURG

avril 2022

-  Limite de zone 1AUX
-  Haie mixte arborée et arbustive à créer
-  Haie arbustive à créer et zone d'accès interdite
-  Haie mixte arborée et arbustive à créer
2 accès possibles au maximum
-  Chemin d'exploitation à préserver



- L'aménagement de la zone 1AUX est à prévoir en une seule tranche.
- La création de haies en limites du secteur 1AUX participera à l'intégration paysagère et à la préservation de la biodiversité sur le site et les environs :
 - Filtre visuel est et ouest : haie mixte arborée et arbustive
 - Filtre visuel sud : haie arbustive
- Les possibles accès depuis la rue de l'Artisanat seront limités à 2 au maximum pour le maintien d'un filtre visuel.
- Les espaces verts côté sud seront enherbés et/ou plantés, participant à la transition végétale et à l'intégration paysagère des constructions. Aucun accès ne sera prévu côté sud de la zone.
- Le chemin d'exploitation est à préserver côté sud de la zone 1AUX.
- Les zones de stockage seront prévues prioritairement côté nord dans le prolongement de l'activité existante.

